Séance du 20 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 20 octobre à partir de 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie Thérèse FREY, Christian KLEIN, Chantal AUBURTIN, Annie BENALIOUA, Jean-Marc LECHANTRE, Daniel BARONCI, Marie -Anne FOULON, Patricia SEMINERIO, Franck CORPLET, Mehdi MARISSAL, Johana BATTUT-SINGER, Jennifer HAENSLER, Pierre MUHANNA. Excusés :

Secrétaire de séance : Marc WEITTEN

Le quorum étant atteint le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2021 est adopté sans observation, à l'unanimité.

L'ordre du jour est définitivement adopté :

- (1) Agence Postale Communale: horaires d'ouverture au public
- (2) réalisation d'un emprunt
- (3) Décision Budgétaire Modificative N°1 du BP 2021
- (4) Engagement de dépenses à l'occasion de fêtes et cérémonies
- (5) Subventions 2021 aux associations
- (6) DETR/DSIL 2022 : cimetière forestier
- (7) Approbation du plan d'aménagement forestier (2022 2041)
- (8) Programme prévisionne des coupes de bois pour 2022
- (9) Attribution de travaux pour la rénovation de l'éclairage public
- (10) Création d'un groupement de commandes entre la CCAM et ses communes-membres

L'ordre du jour est abordé :

(1) Agence Postale Communale : horaires d'ouverture au public

Vu la délibération du 7 avril 2021 portant projet d'organiser une agence postale communale à Kédange sur Canner, conformément aux dispositions de la loi du 4 février 1995, pour une durée d'ouverture au public hebdomadaire de 15 heures, dans le cadre d'une convention signée créant un point de contact du réseau de La poste au sein d'un territoire offrant toute la gamme des services de La Poste ;

Vu la lettre de La poste en date du 5 octobre 2021 confirmant l'ouverture au public d'un relais postal implanté dans les locaux des établissements PIRUS rue du Collège ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, et le samedi de 9h à 12h ;

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'amplitude d'ouverture au public de l'Agence Postale Communale (APC), le Conseil Municipal après en avoir délibéré, arrête les horaires d'ouverture de l'APC les lundi, mardi, jeudi vendredi de 13h30 à 16h, et le mercredi de 13h30 à 18h30, à l'unanimité.

(2) Réalisation d'un emprunt

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la construction d'un accueil périscolaire estimé à 1 900 000,00€ TTC, portant proposition de réaliser un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de trois cent mille euros (300 000 €), pour une durée de 10 ans, au taux fixe de 0,60 %, avec paiement des intérêts trimestriellement, commission d'engagement de 300 €, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter cette offre et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à l'unanimité.

(3) Décision Budgétaire Modificative N°1 du BP 2021

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'exécution du Budget Primitif 2021, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide la Décision Budgétaire Modificative N°1 du BP 2020, à l'unanimité.

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	
Compte 615 231 voirie	+14 000 €
Compte 6411 Personnel titulaire	+19 000 €
Compte 6558 Contingents	+8 000 €
Compte 66111 Intérêts	+2 000 €
_	
Recettes	
Compte 744 FCTVA	+4 000 €
Compte 74834 Etat compensation	+39 000 €

(4) Engagement de dépenses à l'occasion de fêtes et cérémonies

Vu la délibération du 20 mai 2012 relative à l'engagement de dépenses à l'occasion de fêtes et cérémonies ;

Considérant que ladite délibération doit être complétée pour récompenser les élèves méritants.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la participation de la municipalité à des manifestations exceptionnelles, comme par exemple, mariage, décès, remise de décoration, départ à la retraite de personnels communaux ou de personnels enseignants, sans que cette liste soit limitative, et pour éviter une décision ponctuelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de compléter cette liste par la gratification aux collégiens et lycéens ayant obtenu leur diplôme terminal, Brevet ou Baccalauréat, avec **Mention Très Bien**, autorise le Maire à engager directement une dépense liée à une telle participation exceptionnelle de la municipalité plafonnée à en l'espèce à 50 € et 100 €, dit que cette dépense sera imputée au compte 6232, à l'unanimité.

(5) Subventions 2021 aux associations

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge de la vie associative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année civile 2021 : amicale des sapeurs-pompiers 1000 €, UNC 150 €, Comité des fêtes 500 €, GVK 1 900 €, Volley 1 000 €, Handball 450 €, par 9 voix pour et 6 abstentions.

(6) DETR/DSIL 2022 : cimetière forestier

Considérant que la commune renouvelle sa demande de financement DETR/DSI présentée en 2021 portant extension du cimetière par la création d'un cimetière forestier.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de renouveler la présentation au titre de la D.E.T.R. 2022 du projet intitulé « Extension du cimetière par la création d'un cimetière forestier », estimé à 157 967,00 € HT pour les travaux, la création d'un ossuaire de 6 000,00 € HT, la plantation d'arbres de 15 000,00 €, l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage de 3 700,00 € HT, soit au total 182 667,00 € HT, valide le plan de financement, charge le Maire d'adresser le dossier à l'autorité préfectorale, et de solliciter d'autres financeurs, à l'unanimité.

Projet	Montant HT	DETR	Fonds propres
		(30%)	et autres subventions (70%)
Cimetière forestier	182 667,00 €	54 800,00 €	127 867,00€

(7) Approbation du plan d'aménagement forestier (2022 – 2041)

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux, de l'urbanisme, et de la forêt portant projet d'aménagement, établi et présenté par l'Office National des Forêts pour la période 2022 – 2041, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve ledit projet d'aménagement, à l'unanimité.

(8) Programme prévisionne des coupes de bois pour 2022

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux, de l'urbanisme, et de la forêt portant programme prévisionnel des coupes de bois en 2022 sur les parcelles 4 et 16 pour un volume de 149 m3, dont la recette brute attendue s'élève à 7 059 €, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve ledit programme de coupes, et fixe le prix de cession aux particuliers à 12,00 € le stère, à l'unanimité.

(9) Attribution de travaux pour la rénovation de l'éclairage public

Vu l'avis de la Commission des travaux

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à la nécessité de rénover l'éclairage public, y compris les motifs lumineux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société ELRES Réseaux 57280 HAUCONCOURT pour un montant TTC de 9 372,00 €, autorise le Maire à signer les contrats nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

(10) Création d'un groupement de commandes entre la CCAM et ses communes-membres

Vu la délibération du Conseil Communautaire portant création d'un groupement de commandes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

VU le projet de convention constitutive de groupement ;

CONSIDERANT l'opportunité de constituer un groupement de commande permanent dans certains domaines de manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle ;

CONSIDERANT la nécessité d'une délibération concordante pour approuver l'intégration de la commune à ce groupement de commande.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la création d'un groupement de commandes conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande pour sécuriser les marchés publics et bénéficier d'économies d'échelle, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la CCAM et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la CCAM comme le coordonnateur ;

D'AUTORISER le Maire à signer la convention constitutive de groupement jointe en annexe et d'en approuver ses termes ;

D'APPROUVER la délégation donnée au Maire afin de conclure tout avenant à ladite convention.

Avant la clôture de la séance, le Maire communique :

1° Décision du 16 septembre 2021 portant notification du marché relatif à la réalisation d'une étude hydrogéologique pour l'extension du cimetière à la société ANTEA France pour un montant de 3 300,00 € HT.

2° Réunion d'information sur la mise place de TEOM i le 4 octobre 201 à 09 :00 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.